1970-2020 : 50 ans de solidarité avec les mouvements sociaux !

Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé



50 ans d'histoire

LES DÉBUTS DU CETIM

Centre de recherches et de publications, le CETIM naît en 1970 d'une volonté d'action pour un monde plus juste. Il s'engage progressivement au sein des Nations unies pour des rapports internationaux plus égalitaires et démocratiques, mais aussi pour la défense et la promotion des droits humains, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels.

Il y a cinquante ans, dans un monde plein d'espoirs et de promesses de changements, stimulé par le contexte d'affirmation des pays nouvellement indépendants et la mobilisation de la jeunesse occidentale, un groupe de militant·e·s anti-impérialistes crée le CETIM à Genève. Cinq ans plus tard, en 1975, le Centre d'études et de recherche devient une association. Sa devise « Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé » reflète encore aujourd'hui l'essence de son combat pour un monde plus juste.

Depuis sa fondation, les recherches du CETIM tentent de répondre aux questions soulevées par le « développement ». Pour ce faire, il déploie plusieurs actions et instruments : des publications, des actions de soutien, des campagnes de sensibilisation et de mobilisation, une activité pertinente au sein des institutions onusiennes, la formation et la mise sur pied d'un centre de documentation.

La principale activité du CETIM est centrée sur l'analyse ainsi que la réflexion afin d'amener une prise de conscience et susciter l'engagement et un regard critique de la société civile sur les modèles de développement en vigueur. Dans l'esprit du CETIM, cette réflexion doit se faire collectivement et par le bas. Ainsi, une des premières batailles du CETIM consiste à dénoncer l'implication des banques suisses dans le financement du régime de l'apartheid en Afrique du Sud. De même, l'association se lance dans la bataille contre les dettes illégitimes et les Programmes d'ajustement structurels.



Dans le même esprit, elle est une des premières associations à dénoncer les politiques néolibérales et leurs impacts sur la société, sujet aujourd'hui plus important que jamais. Le terme « mal développement » est un néologisme qui vise à mettre en cause l'a priori positif attribué au développement occidental quand on oppose « développement » et « sous-développement ». Il englobe les dimensions géographiques, sociales et écologiques et ce, sur un plan mondial (au Sud comme au Nord).

Comme l'écrivait déjà le CETIM en 1990 sur les limites du système capitaliste et les problèmes posés par ledit système:

«Jamais on n'a produit si vite, jamais on n'a produit autant. Les sciences, les techniques ont davantage progressé pendant les cinquante dernières années qu'au cours de tous les siècles précédents. Et pourtant, [...] jamais les problèmes de pauvreté chronique n'ont frappé tant de populations à travers le monde. Les catastrophes écologiques se multiplient et les mises en garde des scientifiques sont de plus en plus nombreuses : la civilisation actuelle constitue une menace pour la survie même de l'humanité et la planète.»



UN PONT ENTRE LE SUD ET LE NORD

Monde » était largement utilisée. Elle englobait les pays dits « sous-développés », champ de bataille des puissants en pleine guerre froide pour élargir leur sphère d'influence. Quant au terme « Europe », il comprenait alors l'Europe occidentale, capitaliste, en regard de l'Est « socialiste ». Cependant, assez vite, vu l'implication incontournable des États-Unis dans la plupart des situations, le travail du CETIM s'élargit aux relations Nord-Sud, puis, avec la mondialisation croissante, au contenu de la « globalisation ».

Au début des années 1980, le CETIM se tourne vers les Nations unies pour donner plus d'impact à son travail. Il obtient le statut consultatif d'abord auprès de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), puis, plus tard, auprès du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC). Progres- tiques qui ont pris de l'ampleur avec les années.

A l'époque de la création du CETIM, l'expression « Tiers sivement, le CETIM s'engage activement dans les travaux de la Commission des droits de l'homme, prédécesseur de l'actuel Conseil des droits de l'homme, et devient un des porte-parole des peuples en lutte pour leurs droits devant l'instance onusienne.

> Ardent défenseur de tous les droits humains et conscient qu'aucun n'est plus important qu'un autre, le CETIM se focalise cependant sur le droit des peuples à disposer d'euxmêmes, puis, dès les années 1990, se concentre sur les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le droit au développement, qui sont encore négligés de nos jours.

> Au fil du temps, le CETIM se spécialise également dans la défense des droits des paysan·ne·s et dans l'analyse des problèmes posés par les multinationales, deux théma-

LE CETIM À L'ONU : REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES MOUVEMENTS SOCIAUX

faveur des droits humains, en particu- des droits humains.

liers les droits économiques, sociaux et culturels et porter sur la scène internationale les luttes des peuples et mouvements sociaux sur le terrain.

Malgré ses limites, le CETIM estime que l'ONU reste un espace où les peuples et mouvements sociaux doivent faire entendre leur voix et qu'il faut s'approprier. Il s'agit également d'un espace pertinent et efficace

pour élaborer des normes et des po- Grâce à son statut consultatif auprès litiques sur les grandes questions qui de cette institution, le CETIM accomconcernent l'humanité et pour soutenir les luttes sur le terrain.

La localisation du CETIM lui permet Notre association n'est pas la seule d'être aux premières loges pour son à disposer du statut consultatif,

Le CETIM fait le choix stratégique combat, Genève abritant le siège du cependant son travail se distingue par de travailler au sein de l'ONU. Le Conseil des droits de l'homme de but : mener un travail de plaidoyer en l'ONU où se discutent les guestions

En effet, partant du constat que le

système dominant est la cause des problèmes liés au mal développement, le CETIM plaide pour changement structurel du système économique, social et politique en vigueur, une nécessité pour garantir la défense et la promotion générale des droits humains et l'instauration d'un modèle de développement respectueux et durable.



pagne les mouvements sociaux dans les méandres des mécanismes onusiens afin de soutenir leurs luttes.

De fait, le travail du CETIM s'attaque directement aux causes des violations des droits humains provoquées par un système qui favorise le profit d'une petite minorité au détriment de l'intérêt général et des droits des peuples.

LES ACTIONS DU CETIM À L'ONU

Pour mener à bien son travail à l'ONU, le CETIM a recours à différentes possibilités d'action au sein de cette institution.

Elaboration de nouvelles normes

Parmi les axes d'intervention du CETIM à l'ONU figure en premier lieu Dans le cadre de cette instance et aux l'élaboration de nouvelles normes afin d'accompagner les évolutions sociétales et combler les lacunes du droit international en matière de droits humains.

En tant qu'organisation disposant d'un aux pouvoirs publics et sur la nécessistatut consultatif auprès de l'ONU, le CETIM, en concertation avec ses partenaires, a initié plusieurs processus de négociation visant à élaborer de nouvelles normes juridiques. Dans ce cadre, il est en effet possible d'avancer des propositions concrètes quant au contenu de ces futures lois internationales, tout en développant un travail de plaidoyer auprès de certaines délégations étatiques afin qu'elles soutiennent les besoins et les revendications qui émanent du terrain.

Dans le même ordre d'idées, dès les années1990, le CETIM dénonce à l'ONU la mainmise des STN sur l'économie et leur emprise sur les gouvernements. Il s'engage en faveur de l'adoption de normes contraignantes pour encadrer les activités des sociétés transnationales. Mais il est très les violations dont ils et elles sont les seul à l'époque.

le CETIM, rejoint par une cohorte d'organisations, devient ainsi encore plus actif au sein du nouveau Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU en charge d'élaborer un traité contraignant sur les sociétés transnationales.

côtés de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité (regroupant plus de 200 organisations à travers le monde), le CETIM insiste sur le pouvoir qu'ont ces entités face té d'agir pour permettre de contrôler et de sanctionner leurs activités lorsqu'elles commettent des violations des droits humains.

Les saisines

Un des instruments à disposition du CETIM est de saisir les mécanismes de protection des droits humains existant à l'ONU afin de dénoncer les violations de ces droits. Au fil des années, le CETIM a développé un réseau mondial, incluant des organisations paysannes, des syndicats, des ONG, des centres de recherche, des organisations de peuples indigènes et de femmes.

Il s'agit pour le CETIM d'aider ses partenaires sur le terrain à dénoncer auprès de l'institution internationale victimes et/ou les témoins directs. Les résultats de ces saisines peuvent Heureusement, la situation change et devenir des instruments juridiques et/ou politiques que les organisations et mouvements peuvent utiliser dans leur lutte quotidienne et lors de l'élaboration de revendications à l'échelle locale et nationale.



Droit des paysan·ne·s

Depuis le milieu des années 1990, le CETIM a travaillé en collaboration avec La Via Campesina (LVC), autant à travers ses publications que ses interventions au sein de l'ONU, pour attirer l'attention sur la situation de la paysannerie familiale, écrasée par le monopole de l'agrobusiness sur la chaîne alimentaire. Suite à la décision de LVC de saisir l'ONU pour l'élaboration d'un traité sur les droits des paysan·ne·s (dans les années 2000), le CETIM l'a accompagnée tout au long du processus, mettant à disposition sa longue expérience onusienne et son statut d'ONG. Un patient travail de plaidoyer, autant auprès d'expert·e·s et d'États qu'auprès d'autres ONG et fonctionnaires onusien·ne·s, a été nécessaire pour mettre cette thématique à l'ordre du jour de l'institution.

Un grand effort est fait par le CE-TIM afin que les organisations paysannes et autres organisations rurales (éleveur∙euse·s, pêcheur·euse·s, travailleur·euse·s agricoles, peuples autochtones) soient entendues et que le texte onusien reflète leurs besoins et revendications. Finalement, après 17 ans de lutte, la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan·ne·s est entérinée par l'Assemblée générale de l'ONU à New York en 2018. C'est une victoire pour le CETIM et ses partenaires, ainsi que pour les paysans et les paysannes du monde entier.

Enquête sur le crime d'une multinationale

En 2015, le CETIM est sollicité par un syndicat du secteur agro-alimentaire colombien. Treize ans plus tôt, un syndicaliste a été assassiné, et si l'auteur des faits a été condamné, l'État colombien n'a pas enquêté sur les commanditaires du crime. Après la saisine du CETIM, en coordination avec ses organisations partenaires colombiennes, l'affaire fait l'objet d'une procédure au sein du Comité des droits de l'homme de l'ONU chargé du suivi de la mise en œuvre des droits civils et politiques.

Finalement, en mai 2020, le Comité tranche : la Colombie est reconnue coupable d'avoir failli à son devoir d'investigation. Elle est donc tenue de rouvrir le dossier afin d'enquêter sur les commanditaires du crime. L'Etat colombien étant doté d'une loi nationale qui implique l'application des décisions de l'instance onusienne, il se doit de passer à l'action. Il s'agit d'une victoire pour le CETIM et tous les mouvements de défense des droits humains, ce cas faisant désormais office de jurisprudence au niveau





Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé

UNE MAISON D'ÉDITION PAS COMME LES AUTRES

D'abord centre d'études et de recherches, le CETIM se dirige rapidement vers un outil qui lui permet une plus large diffusion de ses analyses et réflexions : la publication. Une série de livres, traitant de sujets souvent négligés par les médias et les grandes maisons d'édition commerciales, voit ainsi le jour.

Le CETIM commence, au début des années 1970, par publier ses propres recherches dans la collection PubliCetim. Vient s'y ajouter la publication d'auteur·e·s ou groupes dont les préoccupations rejoignent les siennes. Le volet éditorial de l'association vise à donner à ses lecteurs trices des éléments pour comprendre l'évolution du monde. Tenant compte de l'inégalité des rapports de force entre les divers acteurs sociaux, à l'échelle tant internationale que nationale, le CETIM cherche, à travers ses publications, à apporter un éclairage sérieux et original sur de nombreux sujets cruciaux, tels que les causes des conflits qui menacent la paix, le mal développement et l'élaboration d'alternatives susceptibles d'assurer un développement égalitaire et durable.

D'autres thématiques abordées dans les livres du CETIM sont l'agriculture et la souveraineté alimentaire, le droit international, les relations Nord/Sud, les luttes pour l'émancipation des peuples et leur histoire, les questions des migrations, l'environnement, les modes de transformation de nos sociétés, les sociétés transnationales, l'altermondialisme, la démocratie et les droits humains.

Destinés en premier lieu au « grand public », les ouvrages publiés par le CETIM sont également tournés vers un lectorat plus militant, engagé dans divers mouvements et campagnes. Souhaitant atteindre

un public plus jeune, le CETIM lance en 2013 la collection « Pensées d'hier pour demain ». Il s'agit de courts recueils des textes les plus pertinents de leaders politiques anticolonialistes qui, hier, furent au cœur de la lutte des peuples pour leur émancipation et dont, aujourd'hui, la pensée et l'action s'imposent toujours comme de la plus grande actualité.



La collection «Pensées d'hier pour demain»

Le CETIM espère ainsi que cette collection permette aux jeunes des pays concernés, y compris à la jeunesse européenne ayant des racines étrangères, de pouvoir se réapproprier une histoire souvent niée ou effacée par l'historiographie officielle, afin de mieux comprendre le monde d'aujourd'hui et de déconstruire les schémas simplificateurs de nombreux groupes porteurs de haine. Citons, parmi les titres déjà parus, les écrits de Thomas Sankara, de Kwame Nkrumah ou de Frantz Fanon et les derniers en date, ceux de Cheikh Anta Diop et du regretté Samir Amin, proche du CETIM de son vivant.

Le CETIM publie par ailleurs des livres hors-série, parfois en coédition avec des organisations partenaires.

Ses livres sont vendus en librairies, mais aussi et surtout dans le réseau associatif, lors de conférences, événements ou manifestations auxquels les membres et l'équipe du CETIM prennent part régulièrement.

En outre, l'association lance, en 2005, des publications sur les droits humains avec l'objectif de contribuer à l'information et la formation de toutes celles et ceux qui luttent pour le respect et la mise en œuvre de ces droits, et renforcer en particulier les capacités des organisations et mouvements sociaux dans le Sud. Ces publications portent principalement sur les droits économiques, sociaux et culturels, sur les droits des paysans et les sociétés transnationales (STN). Toutes ces publications sont disponibles en trois langues (français, anglais et espagnol) et librement accessibles depuis le site internet de notre association.



La série de publications sur les droits humains



Sélection d'ouvrages parus aux éditions du CETIM de 1978 à 2020

Pour agir pour une société plus juste, faire respecter les droits humains et renforcer les actions du CETIM rejoignez-nous!

www.cetim.ch • contact@cetim.ch • Rue Amat 6, 1202 Genève, Suisse www.facebook.com/cetimGeneve • twitter.com/CETIM_CETIM